SOCIÉTÉ DE PROTECTION

DES APPRENTIS ET DES ENFANTS EMPLOYÉS DANS LES MANUFACTURES

CONSIDÉRATIONS

SUR

L'ÉTAT ACTUEL DES ASILES ET DES ÉCOLES

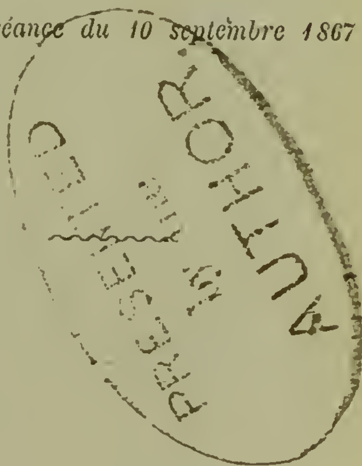
DE LA VILLE DE PARIS

Discours prononcé par M. le Dr **MARJOLIN**, chirurgien

de l'hôpital Sainte-Eugénie

Dans la séance du 10 septembre 1867





PARIS
IMPRIMERIE CENTRALE DES CHEMINS DE FER
A. CHAIX ET Cie
RUE BERGÈRE, 20, PRÈS DU BOULEVARD MONTMARTRE.
1870

SOCIÉTÉ DE PROTECTION

DES APPRENTIS ET DES ENFANTS EMPLOYÉS DANS LES MANUFACTURES

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE

(Décret du 4 juillet 1868.)

Séance du 10 septembre 1867. Présidence de M. Ch. Robert, *conseiller d'État, l'un des vice-présidents de la Société.*

Discours de M. le Dr MARJOLIN, chirurgien de l'hopital Sainte-Eugénie.

En terminant son discours, notre honorable Président, M. Ch. Robert, a prié chacun des membres de l'assemblée de vouloir bien exposer les faits dont la connaissance pourrait être utile à la Société de protection des jeunes apprentis et des enfants employés dans les manufactures ; je viens répondre à cet appel et vous communiquer quelques observations se rattachant à la question qui nous préoccupe si justement, celle de l'amélioration morale et physique des jeunes ouvriers.

Chargé depuis bientôt quatorze ans du service chirurgical de l'hôpital Sainte-Eugénie, j'ai été à même, pendant cette période assez longue, d'étudier au physique et au moral la jeune population des faubourgs Saint-Marceau, Saint-Antoine, Saint-Martin et Saint-Denis, ainsi que celle des communes limitrophes récemment annexées. En poursuivant mes recherches avec persévérance, j'ai pu me rendre compte de quelques-unes des causes médicales ou sociales qui font affluer dans nos hôpitaux d'enfants un si grand nombre d'individus sérieusement malades. Laissant aujourd'hui de côté les premières, je ne m'occuperai que de celles qui dépendent évidemment des milieux

dans lesquels vivent les enfants jusqu'à ce qu'ils aient atteint l'âge de quatorze à quinze ans.

Parmi les causes qui contribuent d'une manière notable au développement de certaines affections, principalement des maladies scrofuleuses, je citerai en premier lieu l'habitation dans des logements insalubres, et, bien que chaque jour le nombre en diminue, il reste encore beaucoup à faire pour en atténuer la fâcheuse influence.

En second lieu, il est d'autres causes sur lesquelles je crois devoir d'autant plus insister, qu'il suffirait d'une surveillance spontanée, plus active, dans les manufactures et les ateliers et d'un peu plus d'attention dans le choix des apprentis, pour les faire entièrement disparaître.

Ainsi il est constant, d'après nos observations, que, dans quelques professions où il faut déployer une certaine force et dans d'autres où l'on emploie des machines mues par la vapeur, on admet des enfants trop jeunes, trop faibles et surtout trop inexpérimentés. Ils ne se doutent du danger que lorsqu'il est trop tard et qu'ils ont été cruellement avertis. Comme les blessures par arrachement ou écrasement entraînent presque toujours des opérations graves ou des mutilations qui seront plus tard une gêne, ou même une impossibilité pour travailler, il serait à souhaiter que l'on redoublât de précautions, afin de prévenir de semblables accidents.

Quant à l'abus déplorable, dans quelques industries, de transformer l'apprenti en homme de peine, pour ne pas dire plus, il serait grandement temps d'y mettre fin ; tous les jours nous rencontrons dans les rues des enfants pliant sous le poids d'un fardeau trop lourd, ou attelés à des voitures à bras beaucoup trop chargées, de là l'origine d'un nombre considérable d'accidents.

Pour obtenir ces améliorations, il n'est pas nécessaire de faire intervenir dans l'industrie une surveillance étrangère armée d'un règlement ; trop souvent, et vous le savez tous, la loi, au lieu d'atteindre son but, ne fait qu'introduire des mesures qui froissent et indisposent les mieux intentionnés, et comme celui qui veut se soustraire à la légalité connaît parfaitement les moyens d'arriver à ses fins, il vaut mieux, je le pense, se contenter, dans ce cas, de signaler ces faits à l'attention et au

bon vouloir de chacun. Quant aux autres causes de maladies dont il me reste à vous entretenir, il est indispensable que l'autorité intervienne.

Personne de vous n'ignore que, dans notre législation, l'admission des enfants dans les fabriques insalubres est formellement interdite; cependant, malgré cette défense, on en reçoit encore de très-jeunes dans des fabriques d'allumettes chimiques, où l'on ne fait pas usage du phosphore amorphe. Ces fabriques clandestines échappent à la surveillance régulière, parce qu'elles ne renferment qu'un très-petit nombre d'ouvriers adultes. J'ai eu occasion de constater cette infraction et elle m'a paru assez dangereuse pour être signalée, afin que des mesures sérieuses soient prises pour les faire promptement cesser.

Mais si la loi doit surveiller l'industrie, si dans des vues de protection et dans l'intérêt de la société, elle lui a imposé des règles vis-à-vis des enfants qu'elle emploie; si elle a fixé l'âge d'admission dans les manufactures, diminué le nombre d'heures de travail et demandé comme une garantie morale pour l'avenir la possibilité de l'instruction, à son tour l'industrie a droit d'exiger de l'État que la jeunesse soit élevée dans les meilleures conditions de morale et de santé pour qu'elle puisse avoir des ouvriers laborieux et robustes; or, ce n'est que par une bonne éducation première à l'école que ce résultat peut être obtenu.

L'asile et l'école étant en quelque sorte la pépinière dans laquelle sont élevés la majeure partie des jeunes apprentis, il va sans dire que, dans un pays comme la France, dans une ville comme Paris, ces établissements sont en nombre suffisant et tous dans de bonnes conditions hygiéniques, en un mot, que sous ces rapports tout est parfait. Cette pensée est si naturelle, que parmi les personnes qui m'écoutent, il en est qui seront bien surprises d'apprendre que dans Paris, actuellement encore, non-seulement dans plusieurs arrondissements, le nombre des places disponibles pour les enfants est insuffisant dans les asiles ou écoles, mais que, dans certains quartiers de l'ancien Paris, quelques-unes de ces maisons sont dans un état vraiment déplorable quant aux conditions hygiéniques. Ce fait est d'une telle gravité, que je crois devoir le recommander à toute votre sollicitude, espérant que, dès que vous en aurez connaissance, vous réunirez tous vos efforts pour y faire porter remède.

Dans ces derniers temps, de grandes questions ont été soulevées au sujet de la mortalité de la première enfance, et l'on a dit avec raison que ce n'était pas le nombre des enfants qui constituait la richesse, la force du pays, mais bien le nombre d'individus arrivés à l'âge adulte et capables de rendre des services. Comment peut-on obtenir ce résultat et parvenir à préserver l'enfance des influences si funestes de la maladie? Ce n'est pas un problème d'une solution facile; mais, enfin, il faut la chercher, et je ne vois pas de meilleur exemple à suivre que celui que nous donne l'agriculteur.

Que fait le fermier qui veut avoir une belle récolte? Il ne sème pas son blé dans une terre mal préparée et qui ne verra jamais le soleil : il choisit la meilleure exposition et travaille le sol en conséquence. Que fait l'éleveur qui veut conserver et propager une race précieuse? Après avoir placé son jeune troupeau dans les étables les plus saines, il le mène dans les pâturages les plus riches et les mieux situés, et si tous deux redoublent de soins, c'est qu'ils savent que ce n'est qu'à cette condition qu'ils peuvent obtenir de beaux produits.

Pour les enfants des grandes villes ou des centres manufacturiers, les précautions hygiéniques sont d'autant plus indispensables que, très-souvent, nous avons à combattre de fâcheuses prédispositions héréditaires; aussi, dans cette prévision, est-il de la plus haute importance d'examiner avec soin ce qui reste encore à faire après toutes les améliorations réalisées depuis une trentaine d'années.

En m'entendant affirmer que, dans Paris, encore à notre époque, il y avait, outre une insuffisance réelle de places dans les asiles et les écoles, une absence complète de conditions hygiéniques dans un certain nombre de ces établissements, quelques personnes ont pu douter de la vérité de ce que j'avançais ou croire à une exagération involontaire; cela ne m'étonne point. Comme vous, Messieurs, j'ai eu peine à admettre les plaintes des parents qui m'amenaient leurs enfants; mais au lieu de rester spectateur indifférent, j'ai voulu avoir des preuves, et pour cela j'ai fait ce que vous pouvez tous faire: j'ai visité ces asiles et ces écoles, et alors j'ai bien été obligé de me rendre à l'évidence. Enfin, Messieurs, si quelque incertitude pouvait encore rester dans vos esprits, j'ajouterais, pour la dissiper, que ces

mêmes remarques sont consignées dans des rapports officiels (1).

Le premier effet d'une situation aussi inexplicable sera, et vous le pressentez déjà, d'augmenter la répugnance de beaucoup de familles à envoyer leurs enfants à l'école; de là l'ignorance, l'habitude du vagabondage avec toutes ses tristes conséquences et l'abaissement physique et moral de bien des générations. Tout à l'heure, je signalais à votre attention, comme une cause des nombreux accidents observés dans les hôpitaux, l'inexpérience des enfants dans les manufactures; mais ceux qui errent dans les rues abandonnés à eux-mêmes sont plus souvent encore exposés à des blessures graves.

Ce n'était donc pas sans raison que l'auteur du mémoire qui vient de vous être comuniqué, signalait comme un fait des plus regrettables l'absence d'une grande quantité d'enfants dans les écoles de Mulhouse. Or Mulhouse, vous le savez tous, et les ouvrages si instructifs de M. L. Reybaud vous l'apprendraient au besoin, est de toutes nos villes manufacturières celle où l'initiative privée a le plus contribué au bien-être des ouvriers; là, on peut le dire, se trouvent réalisées des améliorations qui semblaient être de véritables utopies.

Indépendamment de ces inconvénients graves résultant du manque de places dans quelques écoles des quartiers populeux, il en est un que je ne saurais passer sous silence, c'est le suivant. Si la loi sur les secours à accorder aux indigents était rigoureusement appliquée, bon nombre de familles pauvres en seraient privées, parce que leurs enfants ne peuvent être admis aux classes. Quelle sera dans ce cas la conduite des parents les mieux inspirés, fatigués de faire, pendant des semaines, des mois, des démarches inutiles pour obtenir une admission ? Ils accepteront les offres les plus modestes de l'industrie, et si l'enfant ne peut recevoir d'éducation, au moins il n'aura pas perdu son temps et aura en partie gagné sa nourriture. Si encore il pouvait bénéficier de l'instruction du soir; mais là aussi, malgré bien des réclamations, cette précieuse ressource peut lui faire défaut dans quelques quartiers. Pourquoi donc ne pas faire

(1) Rapport de M. le Ministre de l'Instruction publique à l'Empereur, 1863. Rapport sur les logements insalubres adressé à M. le Préfet de la Seine, de 1862 à 1865.

droit aux demandes des familles et ne pas augmenter encore le nombre des écoles du soir? Dans ces dernières années, certainement on les a multipliées, mais elles sont loin de suffire.

Je viens de vous faire entrevoir une partie des conséquences fâcheuses résultant de l'insuffisance des places dans les asiles ou les écoles; il me reste, maintenant, à vous parler de celles qui se rattachent au peu de salubrité de quelques-uns de ces établissements.

Lorsque des enfants pauvres sont contraints de suivre une de ces écoles, où l'encombrement, le manque d'air, de lumière ou d'espace, où des émanations infectes constituent une habitation insalubre, irez-vous blâmer le père qui refuse d'y conduire sa petite famille? Non, vous ne le pouvez pas, vous en feriez autant. L'ouvrier auquel vous faites aujourd'hui des conférences, des cours d'hygiène, connaît parfaitement l'influence désastreuse du séjour prolongé dans un endroit malsain sur la santé de son enfant, et non-seulement il ne le mènera pas à l'école, mais il exhortera ses voisins à suivre son exemple, et sa parole sera écoutée.

Ne croyez pas, Messieurs, que dans tout ceci j'exagère; non, je me contente de vous exposer de la manière la plus impartiale les faits tels que je les ai constatés; doutez-vous? Entrez alors rue Jean-Lantier, visitez l'école laïque communale qui renferme aussi l'asile des garçons et des filles et sert en outre le soir aux classes d'adultes, puis vous me direz si je ne suis pas au-dessous de la vérité. Voulez-vous un autre exemple d'une école en bien triste état, voyez celle des frères de la rue de la Jussienne, et vous vous demanderez comment de pareils établissements subsistent dans un pays où la loi interdit l'admission des enfants dans des fabriques insalubres. Ouvertes dès le matin jusqu'à une heure assez avancée de la soirée, ces écoles, situées dans des quartiers très-populeux, installées dans des maisons mal distribuées, sont véritablement dans un état si attristant, que je n'hésite pas à dire, au nom de la dignité et de l'intérêt de notre pays, qu'elles doivent être fermées, et si cette suppression n'est pas possible, il faut au moins qu'elles soient entretenues dans un état de propreté convenable.

En un mot, si nous voulons assurer l'éducation des jeunes

apprentis et triompher de tous les obstacles qui s'y opposent, il faut que les familles les plus insouciantes, les moins bien disposées, ne puissent alléguer pour s'y soustraire aucun prétexte, aucune excuse motivée ; il faut que les enfants eux-mêmes, au lieu d'avoir pour l'école une répulsion instinctive, y viennent attirés, séduits par le sentiment d'un bien-être nouveau : ce n'est qu'à ce prix, en faisant aimer et désirer l'instruction, que nous pourrons arriver à la répandre dans notre pays.

Messieurs, une occasion des plus favorables se présente pour faire disparaître toutes ces imperfections de nos écoles. L'impératrice ayant bien voulu accepter le protectorat de notre œuvre, il importe que ces faits lui soient signalés, et nul doute que, dans sa haute sollicitude pour tout ce qui touche aux intérêts de l'enfance, elle ne hâte l'accomplissement d'améliorations depuis longtemps réclamées.

Il est certain, Messieurs, que des travaux aussi considérables que ceux de la reconstruction, de l'agrandissement et de l'assainissement d'un assez bon nombre d'écoles ne sauraient se faire tout d'un coup et comme par enchantement, nous le reconnaissons et nous sommes les premiers à dire que celui qui voudrait juger l'état de l'instruction primaire à Paris par les établissements des rues de Charenton-Bercy, Grenier-sur-l'Eau, du Fauconnier, Henri-Chevreau, de Tourtille, de Saint-Jacques, contre le Val-de-Grâce, Saint-Ferdinand-aux-Ternes, de l'avenue d'Italie ou du boulevard de la Villette, etc., etc., n'aurait qu'une idée très-fausse. Il faudrait voir aussi ce qui a été fait dans ces dernières années pour multiplier ces établissements ; et à moins d'être aveugle ou de mauvaise foi, on ne peut pas dire que le département de la Seine qui, dans ces dernières années, a élevé son budget de l'enseignement à plus de 6 millions, n'a rien fait pour l'étendre et l'améliorer. Maintenant, comme médecin et comme membre de cette Société, c'eût été manquer à l'intention qui nous réunit et vous priver du plaisir de faire une bonne œuvre, en vous laissant ignorer la triste situation de plusieurs des écoles communales de Paris et l'influence fâcheuse qu'elle exerce sur une partie des enfants de la population ouvrière.

Jusqu'ici, je me suis borné à vous exposer ce que j'avais observé : permettez-moi, maintenant, de répondre à quelques objections ; mais, avant, je tiens à vous faire remarquer que, loin

de contester la vérité des faits énoncés, l'honorable membre qui a pris la parole vous a encore signalé d'autres écoles également dans de mauvaises conditions. Ce point principal établi, il nous reste à rechercher les causes qui peuvent ralentir ou faire ajourner des travaux aussi urgents. Nul doute que, dans une ville aussi grande que Paris, il n'y ait une foule d'exigences à satisfaire et qu'on ne puisse répondre à toutes à la fois; mais encore, au milieu de tous ces travaux, faut-il distinguer ceux qui, par leur nature, doivent être classés parmi les plus indispensables et ceux dont l'ajournement ne compromet en rien l'intérêt public. En pareil cas, Messieurs, il n'y a pas à hésiter, et je crois pressentir votre opinion en disant que, de toutes les dépenses reconnues nécessaires, il n'en est pas de plus utiles, de plus urgentes que celles qui peuvent améliorer l'état moral ou physique des jeunes ouvriers, et comme c'est là le but de notre œuvre, nous ne saurions trop nous prononcer hautement sur la nécessité de faire activer les travaux d'augmentation et d'assainissement des écoles; car il est impossible de laisser longtemps subsister un état de choses qui, en privant les enfants de toute éducation morale et physique, peut avoir dans l'avenir les conséquences les plus tristes.

On dira peut-être que nous sommes trop ardents, trop prompts dans nos exigences; mais notre impatience n'est-elle pas excusable, lorsque l'on songe à l'époque à laquelle remontent les réclamations des médecins chargés de la surveillance de ces établissements, et qu'en définitive, il s'agit de l'éducation et de la santé d'une nombreuse population.

Au reste, Messieurs, vous serez facilement convaincus de la nécessité de mettre un terme à tous ces ajournements, lorsque vous saurez qu'il y a plus de dix ans que, malgré des plaintes incessantes, on maintient dans un état vraiment déplorable l'asile provisoire de la rue Jean-Lantier. C'est en 1855 qu'il fut ouvert, après l'incendie de la halle aux draps; depuis lors, bien des fois dans leurs rapports, les médecins ont signalé l'insalubrité de cette maison; on y a bien fait quelques réparations, mais tout cela ne l'a pas beaucoup améliorée. On a eu cependant une belle occasion pour quitter cette triste rue et transférer l'asile et l'école dans un emplacement plus convenable, lors de la démolition du quai de la Mégisserie; là, les terrains étaient

vastes et surtout bien exposés : ils présentaient toutes les meilleures conditions de salubrité. C'eût été là une œuvre heureuse et entièrement d'accord avec les grands projets d'assainissement exposés il y a longtemps par le Conseil de salubrité.

Ne croyez pas, en effet, que la pensée de nombreux travaux d'utilité publique appartienne seulement à ces dernières années; ce serait une erreur, et comme preuve, permettez-moi de vous citer une phrase du rapport général des travaux du Conseil de salubrité de 1827 à 1839, sur la nécessité d'ouvrir une grande place au centre de chaque quartier de Paris. Voici ce passage textuel.

« Le Conseil émettait le vœu de voir établir, au centre de » chaque quartier, une place spacieuse plantée d'arbres et en- » tourée d'une grille, où les enfants de toutes les classes pussent, » sans crainte et sans surveillance spéciale de la part de leurs » parents, se livrer aux exercices que comporte leur âge et où » les habitants de tous les âges pourraient aller jouir de l'in- » fluence solaire et respirer un air plus pur que dans leurs » habitations : cette détermination, disait-il, est d'autant plus » urgente à prendre, que presque tous les jardins ont fait » place à des maisons, à des rues ou à des passages, et que la » plupart de ceux qui ont été conservés sont entourés de mai- » sons si élevées, que la végétation y languit faute d'air et de » lumière, ce qui rend leur existence plus nuisible qu'utile à » la salubrité. »

Ces vœux, qui remontent à 1827, et que l'on croirait empruntés à un projet récent, étaient rappelés plus tard, de 1830 à 1839, avec adjonction de la demande suivante que l'on a trop oubliée :

« En plaçant les écoles gratuites dans le voisinage de ces » places, on offrirait aussi aux enfants de la population pauvre » un avantage qu'on peut rarement leur procurer, celui d'être » soumis à l'action salutaire du soleil, de respirer un air pur et » de faire de l'exercice à l'abri de tout danger, pendant les » jours de congé et les jours de récréation. »

C'était là, certes, une grande et magnifique pensée, dont la réalisation eût produit un bien immense et dont la population actuelle se serait déjà ressentie.

Ne soyez pas étonnés, Messieurs, si nous insistons aussi longuement sur l'importance des précautions hygiéniques dont il faut entourer l'enfance; mais trop souvent on ne songe pas assez que ce n'est qu'à cette condition qu'elle peut échapper aux maladies les plus graves. Aussi, tout ce qui touche à son éducation doit-il être surveillé avec l'attention la plus scrupuleuse, jusque dans ses moindres détails, si on ne veut pas arrêter le développement de ses forces et de son intelligence, et c'est pour cette raison que vous venez d'entendre, dans un rapport sur les travaux envoyés à l'exposition par de très-jeunes enfants, désapprouver hautement ces petits chefs-d'œuvre, dont l'exécution prolongée encore quelque temps, n'aurait d'autre résultat que l'affaiblissement rapide de la vue. Si cette coutume adoptée dans quelques départements, d'assujettir des petits enfants à des travaux d'application, a été sévèrement blâmée, que direz-vous lorsque vous saurez que, dans Paris, il y a des écoles où le jour fait tellement défaut, qu'il faut, pour travailler, faire usage de la lumière artificielle longtemps avant l'heure habituelle? Croyez-vous que cela soit bon pour la vue? Quant à nous, nous sommes certain du contraire. Pour peu, d'ailleurs, qu'il y ait, en outre, de l'encombrement, on voit bientôt survenir des ophthalmies nombreuses, qui se répandent dans les familles par suite de la contagion et constituent autant de foyers d'infection; ces faits, on ne peut pas les contester, l'expérience iournalière le démontre.

Après cet exposé, faut-il donc dire que l'état des écoles est aussi satisfaisant que possible? C'est pousser l'optimisme un peu loin; j'ajouterai même qu'il faudrait être bien peu soucieux des intérêts de notre pays, pour oser soutenir qu'il n'y a pas urgence à mettre un terme à une situation aussi triste. « La » France, qui depuis longtemps fixe tous les regards de l'Europe, » est encore plus en spectacle qu'aucune autre nation; les » étrangers y viennent en foule étudier nos mœurs et les porter » ensuite dans les contrées les plus éloignées. » Ces belles paroles, que Massillon prononçait il y a plus d'un siècle, ne vous semblent-elles pas inspirées en quelque sorte pour cette époque, où le monde entier a été convié à Paris pour assister à la fête la plus grande, la plus splendide des arts et des sciences. Certes, nous devons être fiers d'un pareil succès; mais

avouons aussi que, si parmi les hôtes illustres qui sont venus dans la capitale, l'un d'eux, voulant visiter incognito nos institutions d'éducation élémentaire de la ville, était entré dans un de ces tristes établissements que je vous ai signalés, notre amour-propre national eût été cruellement humilié. Non, nous ne pouvons supporter plus longtemps la pensée qu'il y ait encore, en 1867, de pareilles taches dans la capitale, et encore une fois, au nom de la dignité et de l'intérêt de notre pays, il faut qu'elles disparaissent.

En prolongeant cette communication, je crains véritablement, Messieurs, d'abuser de votre bienveillance; mais des intérêts d'un ordre si élevé se rattachent à la question de l'éducation de l'enfance, qu'il convient, puisque l'occasion s'en présente, de l'étudier avec la plus scrupuleuse attention, et de rechercher s'il n est pas possible de remédier à tout ce qu'il y a encore de défectueux dans nos écoles communales. Mais avant d'aller plus loin, je désire que vous soyez tous persuadés que, dans cet exposé, je n'ai eu d'autre désir que de vous donner les moyens d'étendre et de compléter l'œuvre de protection des jeunes apprentis par la surveillance et l'amélioration de leur éducation première; si on me prêtait d'autres intentions, c'est que j'aurais été bien mal compris. Peut-être avez-vous trouvé mes paroles un peu sévères; mais n'oubliez pas que, dans notre profession, nous devons avant tout ne jamais cacher la nature et l'étendue du mal, surtout lorsqu'il réclame un remède énergique; vouloir l'atténuer par pure faiblesse, ce serait manquer à son devoir et laisser échapper l'occasion de sauver son malade.

Aujourd'hui, pour la première fois, peut-être, plusieurs d'entre vous viennent d'entendre de tristes révélations; la vérité s'est fait jour, et d'après l'ensemble des faits qui vous ont été communiqués, il ne peut plus rester de doutes sur l'insuffisance et l'état déplorable de quelques-unes de nos écoles. Toutefois, pour que chacun soit entièrement édifié sur la situation réelle, permettez-moi d'ajouter quelques éclaircissements et de revenir brièvement sur certains points abordés dans le cours de la discussion.

Il est un fait connu de tous ceux qui se sont occupés sérieusement de ce sujet, c'est que chaque fois que dans la conversation on vient à parler de l'amélioration et de l'agrandissement

des écoles, il y a des personnes qui ne manquent jamais de dire que l'on a déjà exécuté de nombreux et importants travaux, qu'on ne cesse de s'occuper de cette question, qu'il y a des projets à l'étude, et que si parfois on marche lentement, c'est que l'on est gêné par suite de manque de fonds ou de terrains convenables. C'est s'en tirer très-adroitement pour calmer les plus ardents, leur faire prendre patience et ajourner à des époques indéterminées les dépenses les plus urgentes; de cette manière, on ne résout pas la question, mais on finit par lasser et souvent décourager les mieux intentionnés, et c'est à cette cause qu'il faut attribuer le silence de plusieurs de nos confrères, fatigués de voir leurs réclamations n'amener aucun résultat.

Comme vous, Messieurs, je le répète, j'ai souvent hésité à ajouter foi à certains faits, tant ils me semblaient invraisemblables; mais lorsque je les ai eu vérifiés, mon incertitude a cessé. Je demande donc à notre honorable collègue qui nous a parlé de la situation des asiles et écoles dans le XIIIme arrondissement, la permission de lui exposer ce que j'ai été à même de constater. Si je ne me trompe, il résulterait de ses paroles que la ville peut, dans ces quartiers, disposer d'un nombre suffisant de places, et que l'on construit actuellement de nouveaux établissements. Il y a quatre ans, il est vrai, on en a construit deux nouveaux : l'un place Jeanne-d'Arc et l'autre rue du Moulin-des-Prés; mais je ne sache pas que, depuis, aucune addition ait été faite aux écoles de cette localité. Pour ce qui est d'un nombre suffisant de places, il faut que depuis peu de jours les choses soient bien changées; car tout récemment encore, dans la maison de la rue Vandrezanne, il y en avait si peu que, dans l'asile, on était obligé de faire refluer l'excédant des enfants dans le préau couvert qui sert en même temps de réfectoire et de salle de récréation lors du mauvais temps. Dans une autre maison sur la route d'Italie, j'ai pu également constater que les demandes d'admission pour les filles ne pouvaient être satisfaites par suite de l'exiguité du local. Je voudrais être dans l'erreur; mais, malheureusement, ces faits sont vrais et il ne tient qu'à vous de vous en assurer; par la même occasion, vous verrez combien il serait nécessaire de faire dans ces mêmes écoles les réparations indispensables réclamées depuis plusieurs années. Quant à la construction d'établissements nouveaux dans

cet arrondissement, elle peut avoir été décidée, mais nulle part les travaux ne sont commencés.

Maintenant, pour compléter tout ce qui a trait à ce sujet, il ne me reste plus qu'à répondre à M. le Dr Perrin. Notre excellent confrère m'ayant en quelque sorte reproché de ne pas avoir parlé des écoles privées, je vais réparer cette omission. Si je me suis abstenu d'aborder ce point de la question, c'est qu'il m'a semblé très-délicat de venir s'immiscer dans les affaires privées, alors même qu'il s'agit d'une question d'utilité publique, et que j'ai pensé qu'avant tout il fallait d'abord s'occuper des institutions de l'État, parce que ce sont elles qui doivent servir de modèle.

Mais dès l'instant, Messieurs, que vous avez manifesté le désir d'être complétement éclairés sur toutes les parties de ce sujet, je n'hésiterai pas à vous donner les renseignements nécessaires pour avoir une idée assez nette des autres imperfections de notre enseignement privé.

Dans son rapport sur les logements insalubres, la commission chargée de ce travail, après avoir reconnu qu'un grand nombre des écoles libres de la ville de Paris étaient dans un état d'infériorité marquée, ajoutait une considération qu'il est bon de vous faire connaître: c'est qu'en raison des services qu'elles rendent aux classes pauvres de la population, il y avait, dans les mesures d'assainissement à prescrire, des ménagements à prendre pour qu'elles pussent subsister, pourvu qu'il n'y eût pas de conditions d'insalubrité sérieuses. Messieurs, je ne connais rien de plus attristant que le spectacle d'une grande cité qui, ne reculant devant aucune dépense lorsqu'il s'agit d'embellissements, en est réduite, par suite de l'insuffisance de ses établissements pour l'éducation, à tolérer l'existence d'écoles libres dans un état médiocre, parce que, sans ces refuges, une partie de ses enfants seraient trop souvent errants sur la voie publique : tels sont les termes du rapport, je vous les cite textuellement (1).

Certes rien, surtout dans le cas dont il s'agit, n'est plus di-

(1) Rapport général sur les travaux de la commission des logements insalubres pendant les années 1862, 1863, 1864, 1865.

gne de respect que la propriété privée, et je crois aussi qu'il faut se montrer d'autant plus réservé dans ses exigences vis-à vis de l'enseignement libre, qu'il rend de véritables services au pays; mais dès que l'intérêt public est en jeu, la loi doit intervenir et être la même pour tous. Lorsque l'agent voyer fait abattre le mur qui menace ruine, au nom de quel droit agit-il? au nom de la sécurité générale; lorsque l'inspecteur des marchés saisit et fait détruire des viandes ou des denrées avariées, c'est encore au nom du même principe qu'il commande. Par quel privilége des écoles libres reconnues mal tenues et dépourvues de toutes les conditions d'hygiène exigées par les règlements échapperaient-elles à la loi commune? Serait-ce, par hasard, parce que leur action délétère sur la santé ne se fait pas sentir immédiatement, ou que l'on manque de preuves suffisantes? Mais si vous aviez été à même d'étudier l'influence désastreuse de l'encombrement et du séjour prolongé dans des locaux manquant d'espace, d'air et de lumière, vous auriez pu voir comment ces enfants pour la plupart pauvres, assez mal vêtus, encore plus mal nourris, finissent par s'étioler, et avec quelle rapidité se développent chez eux les germes de la scrofule héréditaire, lorsqu'elle ne se déclare pas d'emblée. Aussi je ne saurais vous donner une meilleure idée de ce qui se passe, qu'en vous disant qu'il se produit chez ces enfants une altération générale analogue à celle que l'on observe dans les plantes décolorées élevées dans une cour étroite et sans soleil, c'est la chloro-anémie avec toutes ses tristes conséquences. D'après cela, nous devons donc, non-seulement comme médecin, mais comme homme, réclamer contre de pareils ménagements, qui ne peuvent que contribuer à l'affaiblissement de la population.

Mais peut-être m'objecterez-vous que le nombre des établissements dont la réforme est indispensable est tellement minime, qu'il ne faut pas trop s'attacher à ce point de la question et qu'avant peu ils auront tous disparu. Malheureusement il n'en est rien, et les documents officiels le démontrent. Ainsi, ce même rapport sur ces logements insalubres constate que, parmi les écoles de la 3me catégorie, c'est-à-dire celles qui sont dans les conditions d'hygiène les plus mauvaises, 24 appartiennent à la ville et 54 sont libres. Calculez maintenant le nombre des

enfants qui fréquentent ces établissements, sur une moyenne de 250 et 300 pour ceux de la ville, et de 40 environ pour ceux qui sont libres, et vous verrez si nous n'avons pas raison, au lieu de nous féliciter de l'état prospère de nos écoles, d'insister, dans l'intérêt du pays, pour que l'on remédie promptement à un mal qu'il serait si facile de faire disparaître.

On ne manquera pas de dire que, pour atteindre cette perfection, but de tous nos vœux, il faut faire de grands sacrifices; sur ce point tout le monde est d'accord; mais, par contre, sans avoir une grande habitude des calculs, il ne me serait pas difficile de vous démontrer qu'il est bien moins dispendieux pour l'État d'élever convenablement ses enfants, que de secourir et soigner indéfiniment des individus qui, après avoir végété pendant toute leur jeunesse, finissent par succomber misérablement à l'âge où le pays pouvait compter sur eux. J'ajouterai, s'il m'est permis d'invoquer l'expérience d'une assez longue pratique dans le même hôpital, que malheureusement la maladie ne s'arrête pas à une génération, mais qu'elle se transmet en quelque sorte fatalement, et j'en ai eu les preuves en voyant de jeunes femmes, que j'avais soignées il y a quatorze ans pour des affections scrofuleuses, m'amener leurs enfants entachés du même vice héréditaire. Faut-il, après de pareilles preuves, hésiter à dire que de toutes les dépenses à faire, la plus indispensable, c'est celle qui concerne l'amélioration et l'augmentation des écoles? Non, ce n'est pas possible, et, encore une fois, on ne peut se refuser à reconnaître, dans l'intérêt de la société, qu'il y a urgence à ne pas laisser subsister certains établissements publics ou privés dans des conditions aussi déplorables.

On objectera peut-être qu'il faut, pour faire tous les changements que nous réclamons, attendre un peu, parce que beaucoup de familles d'ouvriers, par suite des plans récemment adoptés, abandonnent chaque jour des quartiers jadis très-peuplés pour aller au loin ; en un mot, comme l'équilibre n'est pas encore bien établi, on ne peut se baser sur le chiffre des enfants qui fréquentent les écoles pour déterminer leur importance. Cette raison est vraie dans une certaine limite; mais, à notre tour, nous répondons : n'attendez pas des années pour être fixés sur le chiffre définitif de la population, mais louez ou construisez de

suite, et si plus tard ces nouvelles écoles sont trop vastes, si les habitants de ces quartiers sont devenus plus riches, les terrains ayant augmenté de valeur, la ville pourra les revendre, et dans cette circonstance elle aura fait en même temps et une bonne œuvre et une heureuse spéculation.

Pour me résumer, Messieurs, je dirai que, dans cette question, tous les obstacles matériels ou financiers ne sont rien auprès des difficultés morales dépendant des familles. Que l'on cesse donc, à l'avenir, de nous répéter continuellement que l'État ne peut subvenir à tous les frais que réclame l'instruction première de l'enfance ; car, alors, nous serions obligés de répondre par ces paroles de M. le Ministre de l'Instruction publique à l'Empereur : « Chaque année, la France jette aux quatre vents 220 millions de fumée ; elle trouverait bien quelques millions à dépenser, non pas pour un plaisir douteux, mais pour un profit certain. » (1)

(1) Rapport de M. le Ministre de l'Instruction publique à l'Empereur, sur l'état de l'enseignement primaire pendant l'année 1863, page 36.

Depuis l'époque, à laquelle cette communication a été faite, deux des écoles signalées, celle des filles St Ferdinand aux Ternes, et celle de la rue Vandrezanne ont été reconstruites.



IMP. CENTRALE DES CHEMINS DE FER. — A. CHAIX ET Cie, RUE BERGÈRE, 20. A PARIS. — 4215-0